



E u r o D é f e n s e

Petit Déjeuner -Débat
Laurent GIOVACHINI
Directeur de la Coopération
et des Affaires Industrielles
DGA

"L'Europe de demain
et l'industrie française d'armement"

Lundi 4 Février 2002

Cercle de la Mer - Port Suffren - Paris 7^e

L'EUROPE DE DEMAIN ET L'INDUSTRIE FRANÇAISE D'ARMEMENT

Le président Emile BLANC remercie l'Ingénieur Général Laurent GIOVACHINI, Directeur de la Coopération et des Affaires Industrielles de la DGA d'avoir bien voulu accepter de venir parler des questions de coopération industrielle dans le domaine de l'Armement ainsi que l'auditoire qui s'est déplacé pour participer à ce premier petit-déjeuner débat organisé par EuroDéfense-France. Il présente la brillante carrière de l'orateur.

Laurent GIOVACHINI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Merci, cher Emile, pour les mots aimables que tu as prononcés sur mon compte. Je suis très honoré d'avoir été convié à intervenir dans le cadre d'EuroDéfense-France, intervention qui se tient à un moment important pour la construction de l'Europe de l'Armement, construction à laquelle la coopération franco-britannique peut et doit apporter une contribution majeure.

La construction de l'Europe de la Défense, engagée lors du sommet franco-britannique de Saint-Malo en 1998, a franchi au cours des trois dernières années des étapes significatives, comme en témoignent les conclusions du récent sommet de Laeken. Ces progrès sont très encourageants, non seulement sur les plans politique et militaire, mais également du point de vue des responsables des questions d'armement au sein de l'administration et aussi, me semble-t-il, du point de vue de l'industrie de défense.

Je me propose donc de vous indiquer en quoi ces avancées créent, à mon sens, des conditions historiquement favorables pour la coopération européenne d'armement. Je présenterai ensuite une évaluation, en ce début d'année 2002, des chances et des risques d'une politique européenne d'armement.

1. Des conditions historiquement favorables pour la coopération européenne d'armement.

En matière de coopération d'armement, on peut schématiquement distinguer trois périodes :

- Des années 1960 à la chute du mur de Berlin en 1989, la coopération européenne d'armement ne bénéficie ni d'une base industrielle consolidée - les entreprises ne sont pas incitées à coopérer -, ni de besoins militaires harmonisés. Elle ne doit compter que sur la volonté politique des Etats, qui permet le lancement réussi de quelques programmes - comme l'avion de combat Jaguar ou les hélicoptères Gazelle, Lynx et Puma -, mais ne parvient pas toujours à contrebalancer des intérêts industriels divergents et l'absence de vision opérationnelle commune, comme en témoigne l'échec de l'avion de combat européen en 1985.

- Au cours des années 1990, l'industrie européenne se met progressivement en ordre de bataille. Dans un premier temps, des *joint-ventures* – comme les sociétés franco-britanniques Matra Marconi Space et Thomson Marconi Sonar sont constitués. A la fin de la décennie, des rapprochements globaux interviennent, donnant naissance à plusieurs groupes de dimension mondiale dans les domaines de l'aéronautique civile et militaire et de l'électronique professionnelle et de défense : le groupe transnational franco-hispano-allemand EADS, le groupe multidomestique à socle franco-britannique Thalès et le groupe britannique issu d'une consolidation verticale BAE Systems. Le gouvernement français et la Délégation Générale pour l'Armement, pour ce qui les concerne, encouragent et facilitent ces rapprochements.

- EADS, en coopération avec BAE Systems, partage aujourd'hui avec l'industrie américaine un leadership mondial dans l'aviation commerciale avec Airbus et dans les lanceurs spatiaux avec Ariane. D'une manière générale, l'industrie européenne prend progressivement au cours de cette décennie 1990 un poids et une dimension qui lui permettent de concurrencer efficacement l'industrie américaine et le cas échéant de nouer avec elle des alliances équilibrées. C'est ainsi que Thalès a constitué avec Raytheon une société commune dans le domaine de la défense aérienne.

- Cette consolidation industrielle a des effets positifs sur la coopération en matière de programmes. La création en 1996 de Matra

BAe Dynamics s'accompagne ainsi de l'adoption simultanée par les armées de l'air française et britannique du même missile de croisière, baptisé Storm Shadow de ce côté-ci de la Manche et Scalp de l'autre côté du Channel. La rationalisation de la base industrielle ne suffit pas cependant à éviter les échecs : pour ce qui concerne nos deux pays, nous avons tous encore à l'esprit l'arrêt de la coopération engagée dans le cadre des programmes de satellite Trimilsatcom, de frégate Horizon et de missiles AC3G (Trigat).

- La décennie qui s'ouvre devrait nous permettre, si la Politique Extérieure de Sécurité et de Défense de l'Union européenne – la PESD – connaît les développements que nous escomptons, de bénéficier, non seulement d'une industrie en ordre de marche, mais également de besoins militaires harmonisés et convergents. L'approche capacitaire retenue et conduite en cohérence avec la *Defense Capability Initiative* (DCI) de l'Alliance atlantique, qui demeure le fondement de notre défense collective, a permis de s'accorder à Quinze sur les lacunes qu'il convient de combler pour donner à l'Union européenne les moyens de remplir les missions de gestion de crises dites de Petersberg ;

- Dans plusieurs pays européens, les ministres de la défense, qui éprouvaient jusque là des difficultés à convaincre de la nécessité d'acquérir des équipements militaires, bénéficient désormais du soutien de leur opinion publique dès lors qu'il s'agit de participer à l'édification de l'Europe de la Défense. C'est ainsi que la Belgique et l'Espagne ont décidé d'entrer dans le programme d'observation spatiale Hélios II, que le Portugal, la Suède, la Finlande et la Norvège ont choisi de se doter de l'hélicoptère européen NH90 ou – et c'est peut-être plus significatif encore – que le Luxembourg prévoit d'acquérir un appareil A400M.

- La déclaration SSAFE, relative aux futurs systèmes aériens de combat, signée conjointement le 19 novembre dernier par les ministres de la défense de six pays européens, témoigne également de cet effet d'entraînement. Il en est de même de la décision prise quelques jours plus tard, le 29 novembre, par la France et le Royaume-Uni lors du sommet de Londres de remédier conjointement aux lacunes capacitaires de l'Union dans trois domaines : les drones, la protection nucléaire, biologique et chimique et le ravitaillement en vol.

2. Chances et risques d'une politique européenne d'armement en 2002

- Dans ce contexte que je qualifie d' "historiquement favorable", quels sont ce que l'on pourrait appeler "les risques et les chances" d'une politique européenne d'armement en cette année 2002 ?

- Nous devons tout d'abord reconnaître que les progrès de l'Europe de la Défense ne se sont pas traduits, à ce stade, par une augmentation des budgets de défense dans l'ensemble des pays européens. Si la situation au Royaume-Uni et en France peut être considérée comme globalement satisfaisante, il n'en est pas de même chez tous nos partenaires.

- Toutefois, il me semble que les décisions récentes et à venir, prises et à prendre dans le cadre de la PESD, vont, sinon conduire à une augmentation des budgets de défense, du moins, aboutir au sein de ces mêmes budgets à un redéploiement en faveur des opérations d'investissement intéressant directement le comblement des lacunes capacitaires de l'UE. Il y a là – j'en suis convaincu – de réelles opportunités à saisir pour nos entreprises.

- Au demeurant, celles-ci se montrent souvent préoccupées, non seulement par l'évolution des budgets d'équipement militaire, mais également par le temps nécessaire aux Etats pour s'organiser afin d'accompagner efficacement les consolidations industrielles.

- Je souhaite d'abord rappeler qu'en France, lors des opérations qui sont intervenues au cours de la période récente, l'Etat a joué son rôle d'actionnaire et de régulateur avec une certaine célérité. J'en veux pour preuve le processus de constitution en 1997-1998 d'un pôle d'électronique autour de Thomson-CSF – devenu depuis Thalès -, processus qui n'a pris qu'une dizaine de mois. La création d'Aérospatiale-Matra puis celle d'EADS ont été réalisées dans les mêmes délais. Plus récemment, la coopération entre les administrations britannique, française et italienne a permis à la société européenne de missiles MBDA de voir le jour dans de bonnes conditions.

- Vous le savez, les Etats européens ont également cherché depuis plusieurs années à rationaliser leurs processus d'acquisition. Ainsi l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont créé en 1996 l'OCCAr, qui est désormais pleinement opérationnelle et va notamment exercer, pour le compte de huit pays, la responsabilité de la conduite du programme A400M.

Je me bornerai à rappeler qu'un des principes fondateurs de l'OCCAr est l'abandon de la règle du « juste retour » par programme, qui avait conduit jusqu'à présent, dans nombre de coopérations, à des organisations industrielles peu rationnelles.

- Une fois les entreprises européennes constituées et les processus d'acquisition harmonisés, les Etats ne peuvent considérer leur tâche comme accomplie. Ils doivent également faciliter l'activité des entreprises transnationales tout en l'encadrant, car s'il est un domaine où – pour reprendre l'expression du Général de Gaulle – l'Etat doit « surplomber le marché », c'est bien celui des industries de défense.

- Les ministres de la défense des six pays européens producteurs d'armement avaient ce double objectif en tête lorsqu'ils ont signé en juillet 1998 à Farnborough une lettre d'intention ou Letter of Intent (LoI). Cette LoI est aujourd'hui devenue un traité international, qui a été ratifié par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Suède, l'Italie devant le faire dans les prochaines semaines.

- Six volets font l'objet de dispositions dans ce traité :

- La sécurité d'approvisionnement : il s'agit de s'assurer que la consolidation de l'industrie de défense à l'échelle européenne n'entrave pas l'approvisionnement des Etats et permet donc de préserver leurs intérêts essentiels de sécurité ;
- Les procédures d'exportation : l'accord vise à rechercher une convergence en matière de politique d'exportation vers des pays tiers et à faciliter la circulation des biens de défense entre les pays de la LoI.
- La sécurité de l'information : nous souhaitons nous assurer que les mesures de sécurité appropriées sont respectées par l'industrie de défense, tout en facilitant la circulation des personnes, des informations et des matériels ;
- La recherche et la technologie : il s'agit d'accroître la concertation et la coordination entre Etats membres dans ce domaine ;
- Les droits de propriété intellectuelle : l'objectif est de diminuer les restrictions de communication et d'utilisation des informations techniques, tout en veillant au respect du droit de la propriété intellectuelle et à la confidentialité des données ;

- Le sixième volet concerne l'harmonisation des besoins opérationnels entre les Etats membres.

Emile BLANC : Voici un exposé optimiste de l'Europe de la Défense. EuroDéfense-France a un rôle à jouer dans ce domaine, a un message à porter et se doit d'assurer la continuité après les échéances électorales en France. A cet égard, l'exemple du Luxembourg peut être cité : présent dans les graines de l'arbre européen, il joue un rôle et a une influence plus grands que sa superficie. Les « petits pays » s'impliquent de plus en plus. Par ailleurs, EuroDéfense-France apporte son soutien aux actions de la DGA.

QUESTIONS :

Général François BRESSON : Je voudrais faire deux remarques préliminaires :

- Existence d'une distorsion entre le Titre V et les missions de Petersberg
- Equilibre à rechercher entre la politique militaire d'armement et la politique industrielle. Souvent, dans le passé, c'est la politique industrielle d'armement qui « commandait ».

Ma question est la suivante : Au niveau européen, la même question sur cet équilibre se pose. Qu'est-ce qui prédomine dans le concert européen, la politique militaire ou la politique industrielle ?

Laurent GIOVACHINI : Il ne faut pas sacrifier l'avenir de l'équipement des armées à court terme et ne pas obérer l'avenir de la recherche industrielle. Concernant le volet technologique et industriel à long terme, six à sept pays européens appréhendent bien le sujet : il faut maintenir l'équilibre.

Concernant l'A400M, il faut tenir compte du rapport coût/efficacité : la solution la plus économique doit être adoptée. C'est symboliser la volonté européenne ; le choix économique est justifié.

Robert DUBOST de Dassault Aviation : Concernant l'A400M et le char franco-allemand (attention à ne pas répéter l'événement du char franco-allemand).

Deux questions se posent : la position britannique vis-à-vis de l'Europe de la Défense et le sort des petits pays vis-à-vis de l'OCCAr (exemple de l'EDIG et du chiffon rouge donné aux petits pays).

Laurent GIOVACHINI : L'approche britannique est différente de celle de l'Europe de la Défense. Elle est utile pour faire passer le message aux Américains. Il s'agit d'un rôle d'explication et de tempérance du jeu avec les Etats-Unis (nécessité de calmer le jeu).

L'orateur ne voit pas faire autrement que de coopérer avec les Anglais mais ils veulent avoir la liberté de choix. Que ce soit les Etats-Unis ou l'Europe, la condition est qu'un tiers du travail soit attribué à British Aerospace. Le Royaume-Uni ne peut pas se passer de l'importance de l'intensité technologique américaine. Il veut en tirer le maximum.

Concernant l'OCCAr et la question du juste retour et des petits pays, il faut faire la balance globale sur plusieurs programmes et plusieurs armées et abandonner le principe du juste retour, même si le problème des petits pays sous plusieurs programmes se pose.

Par ailleurs, le GAEO manque de directives politiques. Il n'y a pas de contradictions vis-à-vis des « petit pays », ce qui est différent de l'EDIG. Le GAEO qui compte 19 pays, dont la Norvège et la Turquie, pourrait jouer un rôle dans le domaine de l'Armement et même dans le domaine de la Défense.

Général Jacques FAVIN-LEVEQUE : L'autonomie de l'Europe par rapport aux USA en matière de technologie est liée à l'effort budgétaire. On ne fait que constater les lacunes capacitaires, on se satisfait du statu quo pour le reste. Il y a une inefficacité opérationnelle, le soutien logistique est-il à niveau ? On ne veut pas aborder la partie tabou qui est la question des armements terrestres.

Luc BOUREAU (MBDA) : Il y a eu une restructuration du domaine spatial, aérien et des missiles, c'est d'accord. Mais le domaine naval est en attente de restructuration et en panne. Le programme de frégates multimissions est pour 2008-2009. Il y a une difficulté pour l'Etat de dégager une véritable vision dans ce domaine, sans compter le problème de sortir la DCN de son isolement.

Bruno SAINJON (SNPE/CELERG) : Il y a des raisons d'être inquiet. La loi de programmation française est allée jusqu'au bout alors que :

- Le Royaume-Uni s'est retiré du programme HORIZON
- L'Italie s'est retirée du programme MILAS
- HORUS – HELIOS : d'autres partenaires se sont retirés.
- Le programme METEOR est maintenu mais l'Allemagne a des problèmes budgétaires.

La politique menée en matière de guerre électronique a consacré l'hégémonie dans les domaines terrestre et naval. Vu du côté français, la question d'un affichage clair des programmes se pose.

Yves PAGNIEZ (Ancien Ambassadeur, Président d'honneur d'EuroDéfense-France) : Au Kosovo et en Afghanistan, les opérations conjointes des forces américaines et européennes ont éprouvé des difficultés du fait des équipements différents. Qu'en est-il de l'interopérabilité ?

Laurent GIOVACHINI : (Réponse globale à ces questions)

1/ Dans le domaine terrestre : même s'il y a un « spleen » en France, une évolution a été faite dans les besoins. Le programme important du VBCI a reçu une commande de 50 véhicules. Certes, le problème GIAT devait voir une décision au cours du second semestre 2001. Il y a encore des lacunes (21 lacunes dans les programmes).

Il y a aussi le problème de l'organisation des forces terrestres, de leur logistique, ce qui a des conséquences au plan industriel.

2/ Dans le domaine naval : la situation est meilleure : les perspectives pour la DCN sont bonnes, l'activité est soutenue. Il y a un bon accord DCN-Thales pour commercialiser les systèmes d'armes (bateau + systèmes de combat).

La transformation de la DCN en "entreprise nationale" (=société d'Etat) lui permettra de mieux fonctionner et d'avoir les moyens de participer à la recomposition du paysage européen.

Si l'on mène une politique nationale de chantier naval, on s'expose à un risque de domination allemande avec des inquiétudes du côté de l'Espagne malgré la coopération du programme SCORPEN (sous-marin) mais qui est réalisée sans structuration des industries.

Jean-Marie POIMBOEUF, directeur de la DCN, pourra négocier des alliances dès que la DCN aura le statut de société. Dans le cadre du programme des frégates multi-missions, il y a urgence pour la marine en raison du nombre important d'unités concernées (172).

Une coopération pour ce programme est structurante pour le niveau européen (50 bâtiments), mais la démarche est compliquée pour les industriels. Il faut faire un regroupement des industries navales européennes autour de DCN.

La stratégie DGA d'acquisition tient compte du volet européen.

Dans le cadre du lien Transatlantique, il y a des difficultés à travailler ensemble avec les Américains: c'est ce que disent les Américains, mais c'est exagéré. La France a les moyens de coopérer. La participation du porte-avions Charles de Gaulle aux opérations en Mer d'Oman en est la preuve.

En revanche, en ce qui concerne le gap technologique, les entreprises françaises (PME) rachetées par les Etats-Unis sont en difficulté si le robinet est fermé par les Américains pour les achats d'équipements. Ce sont là des domaines très sensibles. Les Etats- Unis opposent des barrières très fermées (par exemple dans le cas de l'Accord Cadre en

discussion pour la France). Celle-ci a été éconduite très malproprement par les Américains.

L'autonomie de l'Europe suppose un effort budgétaire. Il faut investir pour demain et après-demain. Il faut relancer quelque chose de plus efficace au niveau européen. La sécurité concerne tous les domaines. Les "nouveaux enjeux de sécurité" comportent des notions de progrès scientifique et technologique. Il faut redonner le goût du progrès à nos concitoyens.

* * * * *

* * *

*